



DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLOU

Mairie 29870 TREGLOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.06.03

Date réunion :
23/09/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
pouvoirs : 0
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
18/09/2026

Date de publication :
24/09/2026

Date d'envoi au contrôle de
légalité :

Le Maire de TREGLOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES- 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260925-DCM20260603-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLOU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLOU, convoqué le seize septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC**, Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ**, Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Jean-Luc **LE PORS**, Jean-Luc **RIOU**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Daniel **PELLÉ**
Secrétaire de séance : Odile **LEON**

OBJET : AVENANT N°2 DE LA CONVENTION TERRITORIALES GLOBALE (CTG)

La Communauté de communes du Pays des Abers, les 13 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil départemental du Finistère ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.

La convention repose sur quatre axes stratégiques :

- La place et l'engagement des jeunes ;
- L'accompagnement de toutes les familles ;
- L'espace ressource ;
- La solidarité.

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des exécutifs locaux, les partenaires réunis lors du comité de pilotage CTG du 11 décembre 2025 ont considéré qu'il convenait de prolonger d'une année la convention actuelle afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet territorial partagé dans des conditions optimales à compter de 2027. Cette prolongation permettra également d'assurer la continuité des actions engagées et le maintien des financements liés à la CTG, notamment au titre des prestations de service et bonus territoire versés par la CAF.

Par ailleurs, l'année 2026 devra permettre aux partenaires de travailler collectivement à la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), instauré au 1er janvier 2025, afin d'en préciser les enjeux, les modalités d'organisation et les moyens nécessaires à l'échelle du territoire. Le projet d'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale est joint au dossier de séance.

Vu la Convention Territoriale Globale signée pour la période 2022-2026 ;

Vu le projet d'avenant n°2 portants prolongation de la CTG jusqu'au 31 décembre 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser Monsieur/Madame le maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

TREGLOU, le 24/09/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

La Secrétaire,
Odile LEON.

